

[GRTgaz](#) [Gas market in Europe](#) [Code of conduct](#) [Sustainable development](#) [Major projects](#)[Press](#)[Home](#) > [Major projects](#) > [Guyenne pipeline](#) > [Presentation](#)[Presentation](#)[Timetable](#)[Route and locations
affected](#)[Contacts](#)

GUYENNE PIPELINE

The Guyenne pipeline, laid almost 50 years ago, was the backbone of France's transmission system and the first step in the development of natural gas in France from 1960 onwards, carrying natural gas from Lacq to the Centre Region, and beyond to the Paris Region. It is now essential to complete the reinforcement of this structure in order to keep pace with changes in the transmission system.

A first loop in the existing pipeline was created in 2002 and 2003 :

- first, with TIGF's laying of a 700 mm diameter pipeline with maximum operating pressure of 85 bar between Lussagnet (Landes) and Captieux (Gironde)
- secondly, with Gaz de France's laying of a 800 mm diameter pipeline with a maximum pressure of 85 bar between Roussines (Indre) and Laprade (Charente).

In order to keep pace with rising consumption and improve natural gas transmission, the two companies decided to coordinate the reinforcement of their systems. The total project represents some 120 km of new gas transmission pipelines. This reinforcement plan will significantly increase gas transmission capacity, ensuring that we can meet the future needs of transmission system customers and thereby consolidate our public service role with domestic and industrial users.

The two transmission systems will interconnect at Lamothe-Montravel, near the Dordogne River.

- ✦ [Click here to download the Project leaflet - in French \(608 KB\)](#)
- ✦ [Click here to download the first release of Guyenne Infos - in French \(525 KB\)](#)
- ✦ [Click here to know more about GRTgaz's project management](#)



MAJOR PROJECTS

- ▶ 10-YEAR DEVELOPMENT PLAN
- ▶ PROJECT MANAGEMENT
- ▶ MAP OF MAJOR PROJECTS
- ▶ GUYENNE PIPELINE
- ▶ NORD-EST PIPELINE
- ▶ MÂCONNAIS PIPELINE
- ▶ CONNECTION WITH LNG TERMINALS

Edito

Sylvain Lemellier
Directeur du Projet



C'est avec grand plaisir que je vous présente le premier numéro de la lettre d'information « Guyenne Info » destinée aux riverains, exploitants agricoles, propriétaires et élus, concernés par le passage de la nouvelle canalisation de transport de gaz naturel dénommée « Artère de Guyenne ».

A ce jour GRTgaz a obtenu la Déclaration d'Utilité Publique ainsi que l'Autorisation Ministérielle pour construire et exploiter cette nouvelle canalisation.

Soucieux de réduire la gêne occasionnée par les travaux de pose de ce nouvel ouvrage entre Lamothe-Montravel et Laprade, nous nous sommes engagés à vous informer régulièrement. C'est ce que nous avons fait lors de deux séries de réunions publiques en juillet 2005 et septembre 2006, puis à l'occasion de l'enquête publique en décembre 2006. Nous poursuivons le dialogue au travers de la lettre d'information « Guyenne Info » qui vous informera, au fur et à mesure, sur les avancées de ce chantier.

De 1950 à 2008.....

Depuis la fin des années 1950, le premier gazoduc « Artère de Guyenne » a permis le transport de gaz naturel de Lacq vers la Région Centre et au-delà vers la région parisienne.

La croissance continue de la consommation de gaz naturel a depuis rendu nécessaire l'augmentation de la capacité de transit de cette énergie.

Le doublement de ce tronçon historique, débuté en 2002/2003, s'achèvera à l'horizon septembre 2008, par la pose de 55 km de canalisation d'un diamètre nominal DN 800.

Planning prévisionnel général

Mise en service	Septembre 2008
Fin des travaux	Été 2008
Début des travaux de pose de canalisations DN 800	Mars 2008
Traversée de la Dordogne par forage dirigé et pose canalisations DN 900	Automne 2007
Obtention de l'autorisation ministérielle	Avril 2007
Obtention de la Déclaration d'Utilité Publique	Mars 2007
Enquête publique	Nov. 2006/Jan. 2007
Instruction administrative	2006-2007
Phase initiale de concertation et d'information	2005



GRTgaz

CENTRE D'INGÉNIERIE

5, rue Pierre Bérégovoy - BP 308 - 92111 Clichy Cedex
Téléphone 01 47 54 30 00 - Télécopie 01 47 54 37 75

www.grtgaz.com

Groupe Gaz de France



Guyenne Info

Nouvelle canalisation de transport de gaz naturel dans votre Région

n° 1 - juillet 2007

GRTgaz

GRtgaz, SA au capital de 500 000 000 € - RCS Paris 440 117 620
Juillet 2007 - Crédit photos : Dunouau F. - Imprimé sur papier sans chlore, sans acide, recyclable - Conception & réalisation M. P. Francschki 06 89 20 53 80

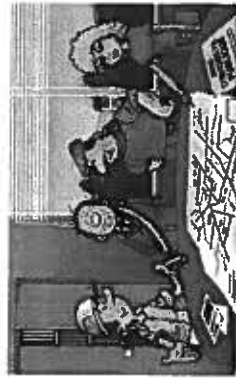
Les premières grandes étapes de la pose d'un gazoduc



Décision de réalisation

Les évolutions démographiques, l'accroissement de l'activité économique conduisent GRTgaz à renforcer le réseau pour garantir la sécurité de l'approvisionnement des consommateurs ou permettre le raccordement de nouveaux clients.

Concertation/ Consultation



Le choix du tracé fait l'objet d'une consultation des divers acteurs qui peuvent être concernés, en vue d'établir le meilleur compromis entre les contraintes environnementales, réglementaires et les aspects techniques. Chaque propriétaire est ensuite contacté par GRTgaz pour établir les servitudes amiables.



Etat des lieux avant travaux

Avant le démarrage du chantier, un constat d'état des lieux avant travaux permet de dresser un état des lieux initial des parcelles concernées et sert de base au versement des indemnités de dommages de fin de chantier.

Indemnisation

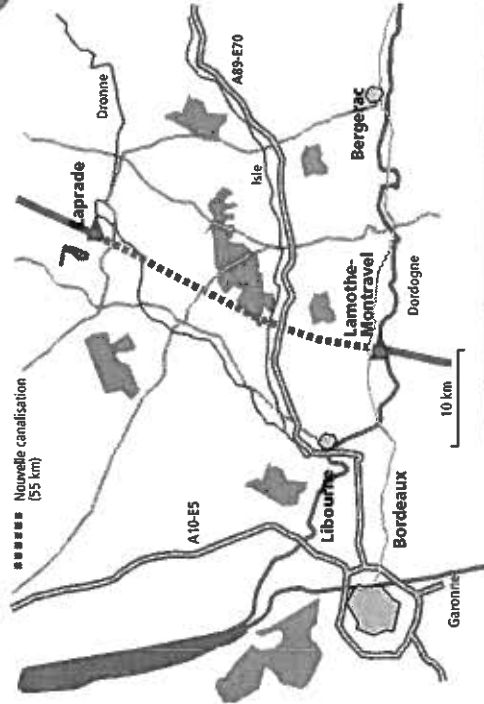
En 2004, nous avons signé avec la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) et l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture), un protocole national d'accord relatif aux conditions d'indemnisation suite aux travaux. Ce protocole a été complété par un avenant signé en novembre 2006 entre GRTgaz, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles et la Chambre d'Agriculture de la Dordogne.

Ces indemnités visent à compenser les contraintes liées directement à la construction et à l'entretien des canalisations de transport de gaz naturel sur les terrains agricoles.

Pour les propriétaires, l'indemnité de servitude est établie en fonction d'un pourcentage de la valeur vénale des terrains, allant de 20% pour les friches à 90% du sol nu pour les bois. Cette valeur vénale des terrains est déterminée en se rapprochant des organismes compétents sur la base du tracé projeté.

Pour les exploitants agricoles, les pertes d'exploitation consécutives aux travaux sont évaluées selon un barème établi par des chambres d'agriculture. Ils sont indemnisés après un état des lieux.

Pour les sylviculteurs, les indemnités sont évaluées par un expert indépendant.



La Déclaration d'Utilité Publique

Après examen du dossier constitué par GRTgaz, des résultats de l'enquête publique et des réponses apportées aux questions formulées, les services préfectoraux ont déclaré d'utilité publique l'artère de Guyenne, par arrêté du 22 mars 2007.

En parallèle, GRTgaz a débuté la signature de conventions amiables avec les propriétaires. La Déclaration d'Utilité Publique permettra le passage de l'ouvrage sur des parcelles pour lesquelles un accord amiable n'aura pas pu être obtenu : propriétaires non identifiés, problèmes de transmission (héritages, indivisions, déménagements...) non résolus, accords non trouvés, etc...

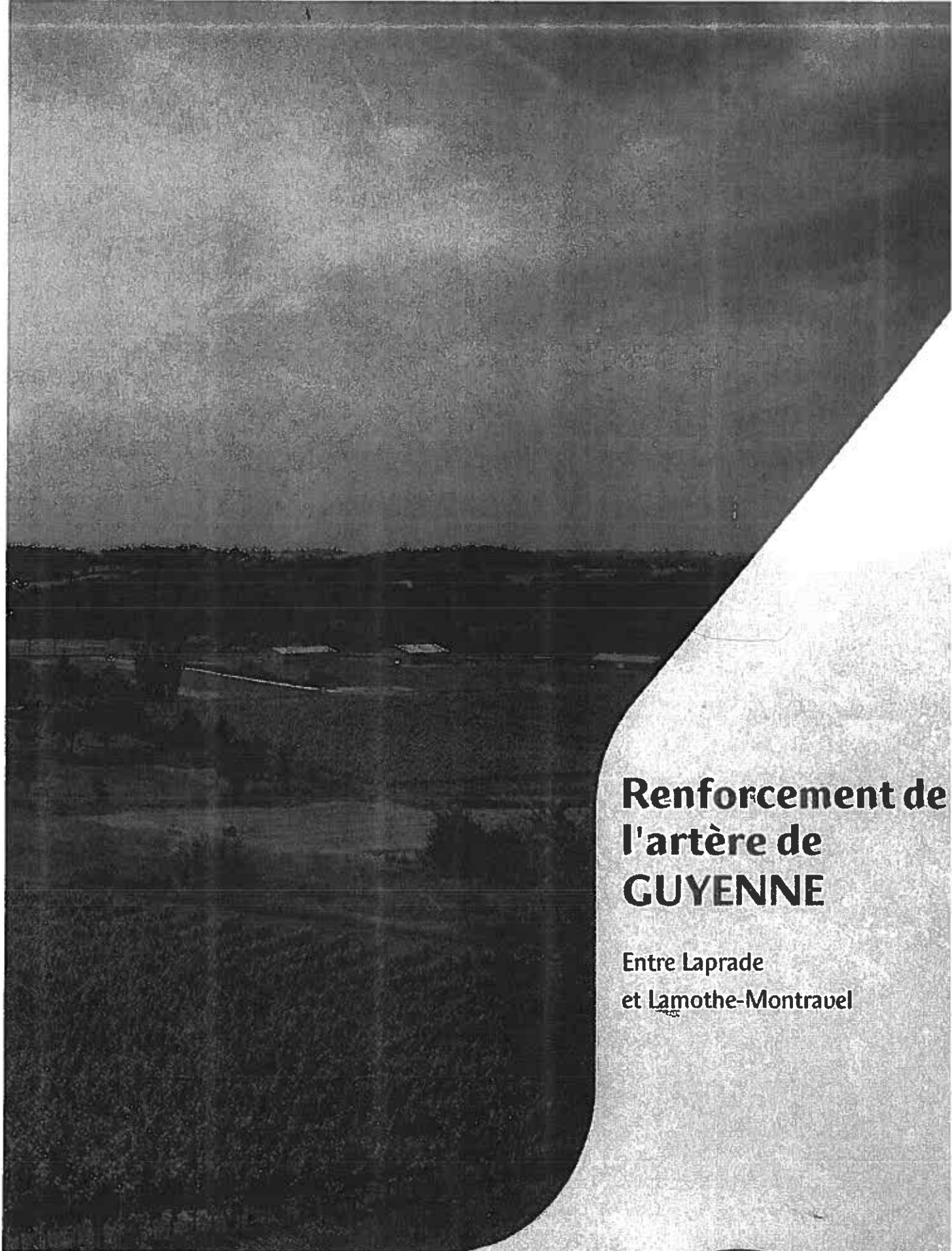
Il s'agit alors de la procédure dite de "servitudes légales".

Fouilles archéologiques

Cet été, l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) pourra profiter de la pose de cette nouvelle canalisation de transport de gaz naturel pour effectuer des fouilles archéologiques le long du tracé. La Direction Régionale des Affaires Culturelles a identifié les lieux qu'elle a jugés susceptibles de receler des traces anciennes de l'histoire régionale.

Pour en savoir plus, vous pouvez nous contacter :

au **01 47 54 70 52** du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30



Renforcement de l'artère de GUYENNE

Entre Laprade
et Lamothe-Montravel

GRTgaz

GRTgaz, filiale du Groupe Gaz de France, est en charge de la construction, la maintenance, l'exploitation et la commercialisation du plus long réseau de transport de gaz naturel en Europe (31 600 km). Il exerce une mission de service public : assurer la continuité de fourniture en gaz naturel. Il contribue ainsi à la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel de la France. Opérateur-clé dans le système gazier, GRTgaz accompagne la croissance de la consommation de gaz naturel en développant son réseau, dans le respect de :

- la sécurité des hommes et des biens ;
- un haut niveau de qualité ;
- l'environnement et les principes de développement durable.

La démarche de concertation

▪ Priorité à l'information

A l'issue de la phase de concertation et des études, le tracé proposé a été soumis à une consultation administrative de mars à mai 2006. Une enquête publique sera menée à l'automne 2006.

Le résultat de cette double consultation permettra, dans le respect de l'intérêt général, de retenir le tracé définitif.

C'est en fonction des résultats de cette procédure que le Préfet approuvera le projet et déclarera les travaux d'utilité publique.

L'arrêté d'autorisation pour la construction et l'exploitation de l'ouvrage sera pris par le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

GRTgaz proposera à chaque propriétaire concerné la signature d'une convention de servitude.

▪ Aucune expropriation

Chaque propriétaire conservera la propriété de ses terrains et percevra une indemnité établie au titre des servitudes instaurées. Une bande de servitude de 10 mètres est réservée : à l'issue des travaux, les activités agricoles courantes (élevages, céréales, vignes,...) se poursuivent, mais le propriétaire s'engage à ne procéder, sur cette bande de servitude, à aucune construction ni plantation d'arbres et ne pas creuser pour éviter d'endommager la canalisation.

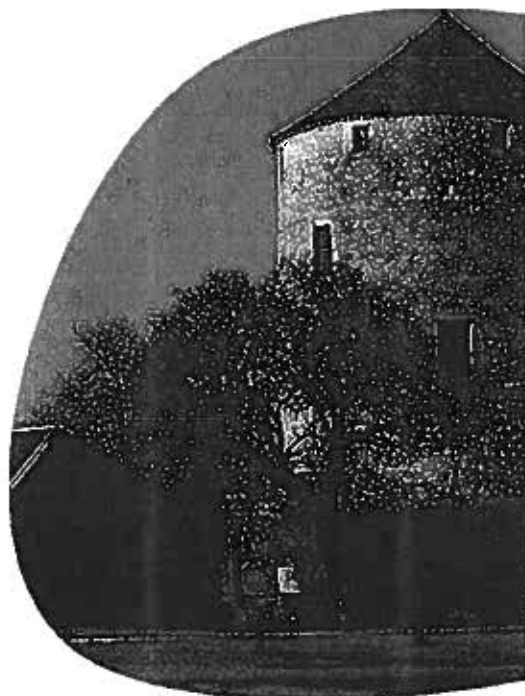


Le renforcement de l'Artère de Guyenne

La canalisation « Artère de Guyenne » a constitué une étape majeure du développement du gaz naturel en France en permettant, dès 1957, le transport du gaz de Lacq vers le Nord.

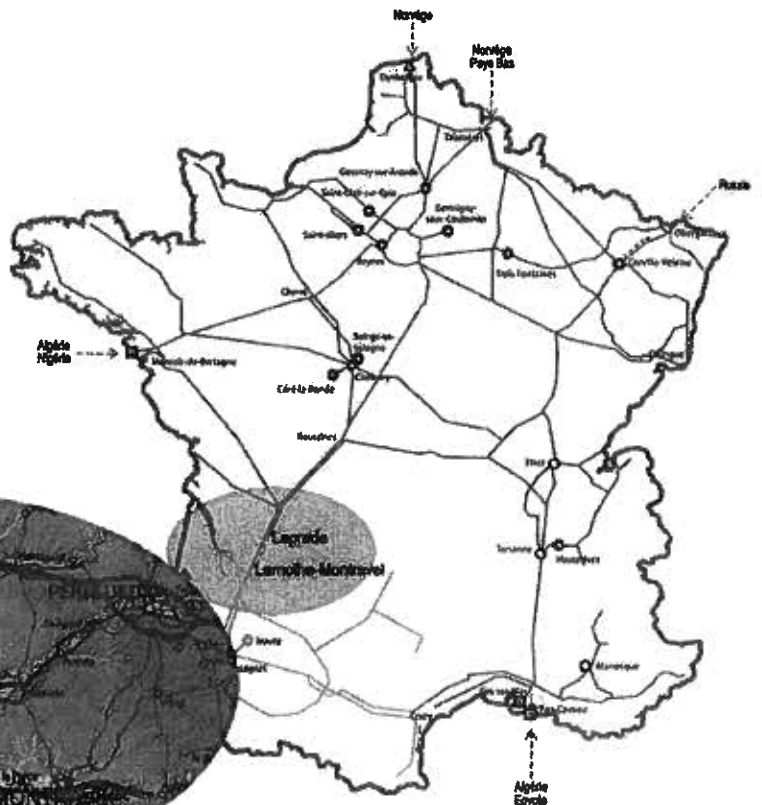
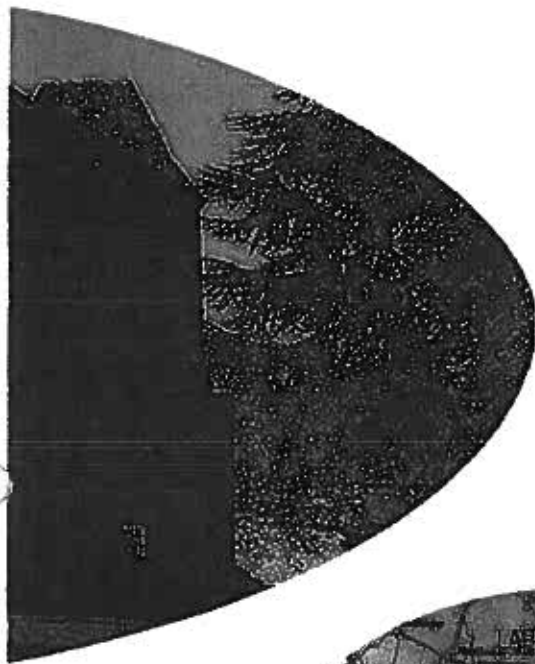
Pour répondre à l'augmentation de la demande de gaz naturel, GRTgaz et TIGF (respectivement filiales du Groupe Gaz de France et de Total), les deux opérateurs des réseaux de transport de gaz naturel en France, ont décidé de travailler en coordination, pour conduire ensemble ce projet.

Ce renforcement permettra d'accroître sensiblement la capacité de transport de gaz naturel, de répondre aux demandes des clients et de renforcer notre mission de Service Public.



Un nouvel état des lieux, est établi avec les propriétaires et exploitants des terrains traversés afin d'attester de la bonne exécution des travaux de remise en état. Seules restent apparentes les bornes et les balises de repérage de la canalisation.

GRTgaz engagé dans une démarche de développement durable, s'attache à conjuguer croissance économique, Service Public et réduction des impacts de ses activités sur le milieu naturel.



Caractéristiques techniques

- ✓ Longueur : 55 km
- ✓ Structure : tubes acier (DN 600, 800 et 900) enfouis sous un mètre de recouvrement minimum
- ✓ Pression Maximale de Service : 85 bar
- ✓ Emprise pendant le chantier : bande de 20 m de large
- ✓ Bande de servitude à l'issue des travaux : 10 m de large
- ✓ Durée des travaux de pose : 6 mois

Calendrier

Le projet de renforcement de l'artère de Guyenne est actuellement en phase d'instruction administrative. Elle se poursuivra jusqu'au printemps 2007. Les travaux débuteront entre l'automne 2007 et début 2008 selon les tranches et finiront à l'été 2008.

- | | |
|-------------------------------|---|
| ✓ Printemps à automne 2005 | Phase initiale de concertation et d'information |
| ✓ Début 2006 | Dépôt du dossier d'autorisation au Ministère |
| ✓ Début 2006 à printemps 2007 | Instruction administrative |
| ✓ Automne 2006 | Réunions d'information et enquête publique |
| ✓ Été 2007 | Obtention de la Déclaration d'Utilité Publique |
| ✓ Automne 2007 | Traversée de la Dordogne par forage dirigé |
| ✓ Février 2008 | Début des travaux de pose de canalisations |
| ✓ Été 2008 | Fin des travaux |
| ✓ 30 septembre 2008 | Mise en service |

Maître d'oeuvre

GRDgax
Centre d'Ingénierie
5 rue Pierre Bénégonou
92111 Clichy Cedex

Contact

Région Centre-Atlantique
0800 100 040
do lunedì al venerdì 9h00-18h00
sabato 9h00-17h00, domenica 10h00-17h00

all'epoca, l'acquisto di 500.000.000 euro. (R.S. Paris 1410 117.624-1-13-10 del 2006).



Région Centre-Atlantique
10 Quai Emile Cormerais - BP 70252
41818 SAINT-HERBLAIN CEDEX
S. Grouin - Car de France

